



## Programme de pré-maturation du CNRS 2023

### Rappel des objectifs du programme

L'objectif général de ce programme est la détection des projets émergents à fort potentiel en termes d'innovation de rupture et le soutien des premières étapes de leur développement. La rupture pouvant être technologique, d'usage ou consister en une amélioration à forte valeur ajoutée.

On distingue deux grands types de projets, sachant que d'un secteur d'application à l'autre, les étapes de développement peuvent être très différentes :

- Établissement de la preuve de concept, d'une PI .... (idée de l'application déjà pressentie)
- Pour des projets scientifiques très amont, identification de pistes possibles de valorisation

Ce programme se place volontairement en amont des missions des SATTs, et vise à atteindre, au plus, le niveau 3 de l'échelle TRL<sup>1</sup> (*preuve analytique ou expérimentale des principales fonctions et/ou caractéristiques du concept*). Il favorise l'émergence de projets candidats à une maturation.

Le programme permet d'accompagner la pré-maturation en proposant des recommandations et en apportant les moyens financiers pour atteindre les objectifs.

### Critères d'éligibilité :

- Projets portés par des chercheurs, des enseignants-chercheurs ou des ingénieurs relevant d'une unité de recherche du CNRS, quel que soit leur rattachement principal.
- Projets avec ou sans propriété intellectuelle.
- Toutes les unités de recherche que le CNRS soit valorisateur ou non.
- A noter que sont exclus les projets contractuellement engagés dans un transfert industriel ou portés par des start-up en cours d'incubation ou en cours de financement par un tiers.

### Processus :

Pour renforcer l'accompagnement des chercheurs et aboutir à un processus de pré-maturation performant, les différentes étapes du programme sont gérées avec souplesse et réactivité depuis la détection des projets jusqu'à leur évaluation.

- Pré-sélection

Les projets candidats sont proposés par les Instituts. Ainsi, les porteurs de projets sont invités à faire connaître leur projet à leur Institut.

Les candidats sont présélectionnés par un Comité Scientifique composé d'un représentant de chaque Institut, de CNRS Innovation.

- Sélection

Un comité mixte de pilotage, composé de représentants du CNRS et du monde socio-économique (financeurs, Business Angels, SATT, Directeurs Scientifiques de grands groupes, incubateurs...), auditionne ensuite les porteurs de

---

<sup>1</sup> *Technology Readiness Level ou Niveau de maturité technologique*

projets afin de sélectionner les lauréats. Les critères de sélection sont à ce niveau des critères d'innovation et de valorisation. Ce Comité a également pour mission de fournir des recommandations pour l'accompagnement des prochaines étapes du projet.

- Suivi des projets lauréats

Le suivi des projets est assuré par un représentant de l'Institut et de CI.

#### *Critères pour la pré-sélection scientifique du projet :*

- Le projet doit partir d'un concept nouveau...  
La nouveauté, l'originalité /rupture scientifique est un critère important – le positionnement doit être nouveau par rapport à l'état de l'art scientifique.
- ...et qui a été clairement démontré  
Le principe de base du concept - qui ouvre la voie à des applications possibles (mais pas encore explorées en détail) - doit être clairement démontré (expérimentalement). La partie recherche a été réalisée et validée ce qui n'engage pas nécessairement la faisabilité du concept pour des d'applications concrètes.
- L'innovation envisagée n'est pas une innovation « incrémentale »  
L'innovation ne doit pas consister en une idée qu'un ingénieur de l'industrie aurait pu avoir en extrapolant simplement des connaissances existantes. Il doit s'agir d'une innovation résultant d'un principe connu exclusivement de scientifiques qui font de la recherche amont.
- Une attention particulière est portée à l'impact sociétal dans le cas des projets SHS où l'innovation est en général motivée par les nouveaux besoins ou usages tout en s'appuyant sur un assemblage de technologies, de méthodes ou de savoir-faire...
- L'impact socioéconomique déjà identifié  
Etre en capacité d'exprimer la valeur ajoutée du produit ou service

Le travail de pré-maturation permet d'étudier - à un niveau préliminaire - divers obstacles qui pourraient mettre en péril la mise en pratique de l'innovation (paysage PI, faisabilité de la fabrication, coût excessif du produit envisagé, contraintes trop fortes de mise en pratique - réglages, encombrement, etc.).

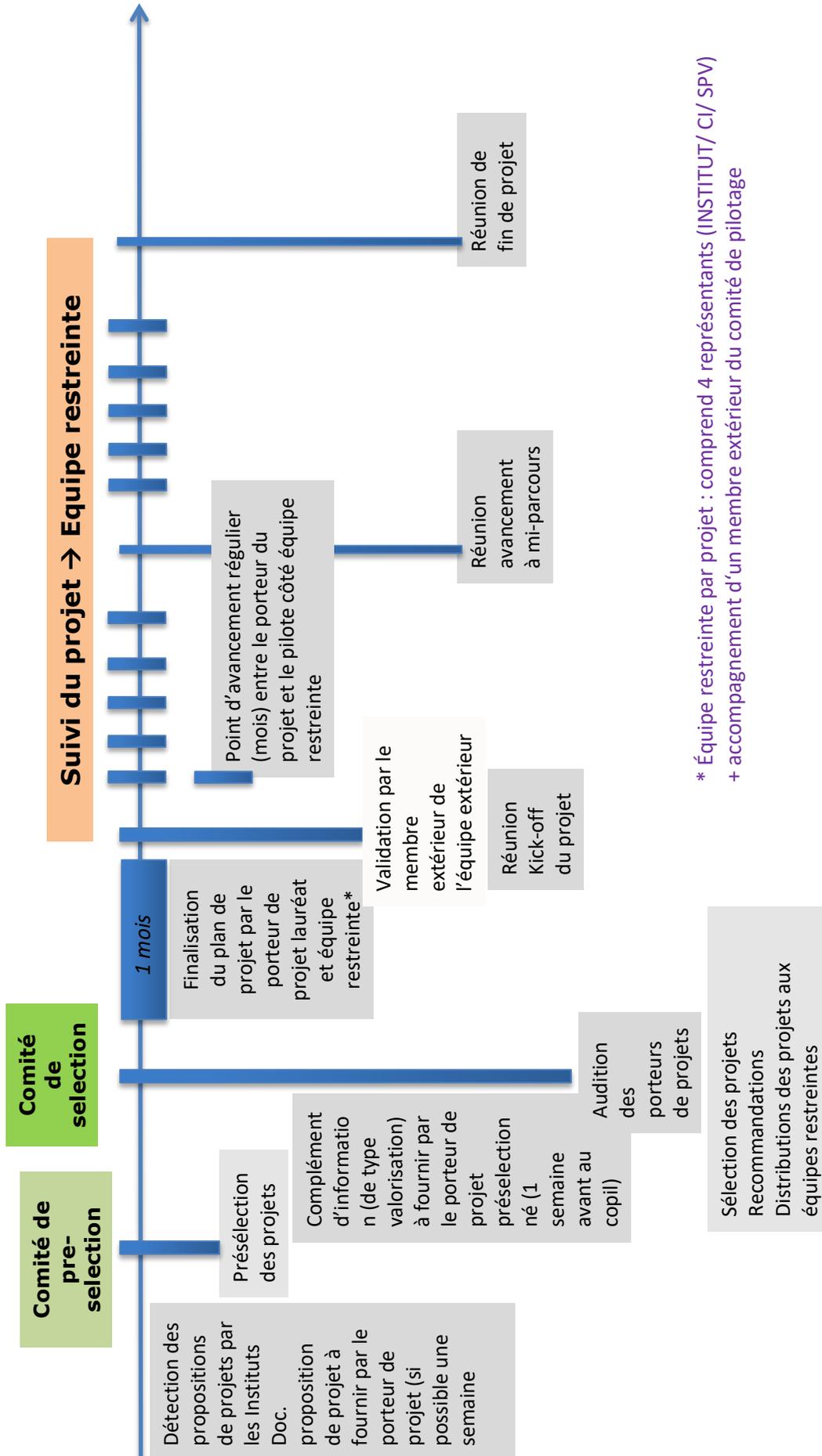
#### *Critères pour la sélection du projet par le Comité de Sélection*

*Pour renseigner la partie éléments à valoriser, il est demandé au chercheur d'argumenter en tenant compte des critères suivants*

- Positionnement amont relativement aux actions de maturation qui pourraient être engagées par une entreprise, par un industriel ou par une SATT.
- Type d'application possible (degré de rupture potentielle apporté sur un marché au regard des technologies existantes – réponse à un problème identifié).
- Disponibilité – implication – intérêt du porteur du projet à chaque étape du projet.
- Liberté d'exploitation (éventuellement à évaluer dans le cadre du projet de pré-maturation).
- Faisabilité des actions proposées et connaissance des risques associés.

**Annexe : pour information**

« Vie » d'un projet dans le programme de prématuration (cas d'un projet d'un an)



\* Équipe restreinte par projet : comprend 4 représentants (INSTITUT/ CI/ SPV) + accompagnement d'un membre extérieur du comité de pilotage